

**COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 19 MARS 2010**

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel BERGER, Maire, le 19 mars 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2010**

Le compte rendu du conseil municipal du 12 février 2010 est approuvé à la majorité des membres présents, après prise en compte d'une remarque relative à la dénomination des voies.

**2- FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 : BUDGET COMMUNAL - BUDGET DU SERVICE DE L'EAU - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009**

A la majorité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de l'exercice clos au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des budgets.

**1/ COMMUNE**

SECTIONS	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	2.476.189,00	3.097.758,55		
Excédent de Fonctionnement	621.569,55			
Section d'INVESTISSEMENT	2.165.618,59	1.299.457,07	192.822,41	487.148,80
Déficit d'Investissement	- 866.161,52			
Résultat Restes à Réaliser			+ 294.326,39	
Résultats cumulés 2009			<b>+ 49.734,42 €</b>	

Le montant excédentaire en fonctionnement, soit 621.569,55 €, sera affecté à la section d'Investissement du budget 2010, au compte 1068.

**2/ SERVICE EAU**

SECTIONS	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	769.974,00	868.797,17		
Excédent de Fonctionnement	98.823,17			
Section d'INVESTISSEMENT	276.387,42	483.210,02	158.395,63	7.500,00
Excédent d'Investissement	206.822,60			
Résultat Restes à Réaliser			- 150.895,63	
Résultats cumulés 2009			<b>+ 154.750,14 €</b>	

Le montant excédentaire en fonctionnement, soit 98.823,17 €, sera affecté à la section d'Investissement du budget primitif 2010, au compte 1068.

### 3/ SERVICE ASSAINISSEMENT

SECTIONS	REALISATIONS		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de FONCTIONNEMENT	355.590,81	408.424,31		
Excédent de Fonctionnement	52.833,50			
Section d'INVESTISSEMENT	357.057,87	854.305,43	467.114,49	93.391,30
Excédent d'Investissement	497.247,56			
Résultat Restes à Réaliser			- 373.723,19	
Résultats cumulés 2009		+ 176.357,87 €		

Le montant excédentaire en fonctionnement, soit 52.833,50 €, sera affecté à la section d'Investissement du budget primitif 2010, au compte 1068.

Le compte de gestion établi par le trésorier, conforme au compte administratif, est approuvé à la majorité.

### **3- FINANCES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010**

En termes de fiscalité, le Conseil Municipal a décidé une majoration modérée de la fiscalité directe locale pour les trois taxes sur les ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, afin d'obtenir le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget principal.

Les taux d'imposition sont votés à la majorité, dans les proportions suivantes :

Taxes	Taux 2009	Taux 2010	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	10,50%	<b>10,68%</b>	<b>533.359,00 €</b>
Taxe foncière (bâti)	21,74%	<b>22,05%</b>	<b>802.179,00 €</b>
Taxe foncière (non bâti)	40,31%	<b>40,80%</b>	<b>50.306,00 €</b>

### **4- FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT**

#### 1/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de **2.971.507,32 €**, en section de fonctionnement,
- à la somme de **2.945.215,67 €**, en section d'investissement, comportant le report des restes à réaliser de l'exercice antérieur.

#### 2/ BUDGETS PRIMITIFS DES SERVICES ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

##### 2-1/ BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU

A la majorité, le Conseil Municipal approuve les sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe du service de l'Eau, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de **872.426,00 €**, en section d'exploitation,
- à la somme de **732.061,77 €**, en section d'investissement, comportant le report des restes à réaliser de l'exercice antérieur.

## 2-2/ BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A la majorité, le Conseil Municipal approuve les sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe du service de l'Assainissement, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- à la somme de **412.823,00 €**, en section d'exploitation,
- à la somme de **1.477.517,17 €**, en section d'investissement, comportant le report des restes à réaliser de l'exercice antérieur.

### **5- URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DANS LE BATIMENT JOUXTANT LA MAIRIE**

Un permis de construire est nécessaire pour réaliser les travaux d'agrandissement des locaux de la Mairie en aménageant l'ancien bâtiment de l'école de Musique (n° 13 de la Rue de l'Eglise) et le garage attenant acquis récemment par la Commune.

Le Conseil Municipal autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, ce permis de construire et à solliciter la contribution d'un architecte pour le dépôt du permis.

### **6- PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN EMPLOI DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

### **7- PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'HEURES D'INTERVENTION SUPPLEMENTAIRES POUR CERTAINS POSTES**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la création d'heures d'intervention supplémentaires pour l'entretien des bâtiments nouveaux ou pour tenir compte de l'augmentation de la charge de travail sur certains postes (Vestiaires du stade, Garderie périscolaire, Foires et marchés).

Ces renforcements de poste interviendront au 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **8- VENTE DE L'APPARTEMENT AU 1<sup>ER</sup> ETAGE DE LA CREPERIE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ISOLATION PHONIQUE DU PLANCHER**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la participation de la Commune aux travaux de réalisation d'une dalle d'isolation phonique du plancher pour tenir compte du fait que cette clause ne figurait pas dans l'avis de mise en vente. Le coût des travaux d'environ 3.000 € sera partagé entre l'acquéreur et la Commune à concurrence de 50% chacun.

### **9- ACQUISITION FONCIERE RUE CARLES DE MAZENOD - MODIFICATION DE LA DELIBERATION**

Le Conseil Municipal décide à la majorité de modifier la délibération du 8 janvier 2010 concernant cette acquisition foncière, en portant le tarif d'acquisition à 58.000€, soit 5.200 € supplémentaires, prenant mieux en compte la situation de ce terrain en centre ville et les contraintes liées à la future construction. La servitude de passage concernant le portail qui va être installé, devra figurer dans l'acte notarié.

#### **10- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL ET DE PERSONNEL**

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le principe de la mise à disposition de matériel et de personnel, si nécessaire pour la conduite ou le fonctionnement de certains engins ou matériels, entre les Communes de Bonson, St Cyprien, Sury le Comtal, et St Marcellin. Cette opération sera formalisée par la signature d'une convention.

#### **11- CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR NEOLIA - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS DE LA COMMUNE**

Cette demande porte sur la réalisation des emprunts relatifs aux logements sociaux prévus Rue du 8 mai 1945. La garantie est sollicitée à hauteur de 37% auprès de la Commune et à hauteur de 63% auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la garantie de la Commune pour la souscription des prêts sollicités par la Société Néolia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette opération.

#### **12- CONVENTION CHANTIERS EDUCATIFS 2010 ENTRE LA COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ, LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE UTILE SUD FOREZ**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention tripartite entre le Conseil Général de la Loire, la Commune et l'Association UTILE SUD FOREZ, pour la reconduction des "Chantiers Educatifs" au titre de l'année 2010 (juillet et août), pour un volume de 700 heures qui a été alloué par le Conseil Général.

#### **13- TRAVAUX CHEMIN DE THENNES ET ALLEE DES PLANTEES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ**

Les travaux concernent le renouvellement de canalisations assainissement, eau potable et eaux pluviales.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SEETP ROBINET, retenue par la commission d'appel d'offres du 18 février pour un montant de 285.360,40 € H.T.

#### **14- FERME DE TREMOULIN - PRINCIPE DE LOCATION**

Le Conseil Municipal :

- approuve à la majorité le principe d'une convention d'occupation précaire, d'une durée de 23 mois qui prendrait effet au 1<sup>er</sup> avril 2010, moyennant une redevance annuelle de 4.000 €, révisable chaque année,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui interviendra devant notaire, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette opération.

#### 15- ADMISSION EN NON VALEUR DE ROLES D'EAU

A la demande du receveur municipal justifiant de poursuites infructueuses, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'admission en non valeur, pour un montant de 645,09 €, des produits irrécouvrables concernant les rôles d'eau établis sur les exercices 2007 à 2009.

#### 16- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE DENEIGEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de déneigement réalisés par la Commune, sur la base du montant des dépenses engagées.

#### 17- FORMATION A L'UTILISATION DES DEFIBRILLATEURS - PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité en faveur de la gratuité de la formation à l'utilisation des défibrillateurs, dispensée aux membres des associations.

#### 18- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 :

1/ **Commande passée avec la CARROSSERIE BARLET ET CIE** pour la réalisation de **travaux urgents et indispensables sur le véhicule 4x2 et la benne avant le passage aux Mines**, moyennant la somme de **4.442,00€ H.T.**

2/ **Marché conclu avec l'entreprise Eric VUILLEMAIN** pour les travaux de **rénovation de la façade du mur du parking anciennement 10 Rue de la Paix, à côté de la maison située au 12 de la même rue**, suite aux démolitions réalisées en 2009, moyennant la somme de **3.715,00 € H.T.**

3/ **Commande passée avec l'entreprise Eric VUILLEMAIN** pour les travaux de **rénovation de la façade du mur entre le n°15 et le n°17 de la Rue Aristide Briand** suite aux démolitions réalisées en 2009, moyennant la somme de **4.050,00 € H.T.**

4/ **Commande passée avec l'entreprise Eric VUILLEMAIN** pour la réalisation de **travaux en mur en aggloméré creux de 20 cm d'épaisseur et d'une couvertine béton enduit ciment**, moyennant la somme de **2.255,00 € H.T.**

5/ **Commande passée avec les établissements Marc BERGERON** pour **l'acquisition de matériel de désherbage dernière génération** afin de limiter l'utilisation de désherbant et de limiter la pollution des sols, moyennant la somme de **4.126,68 € H.T.**